

République Démocratique du Congo
Ministère de la Santé Publique, Hygiène et Prévoyance Sociale

Secrétariat Général à la Santé Publique et Hygiène

**UNITE DE GESTION DU PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT
DU SYSTEME DE SANTE
« UG-PDSS »**

**PROJET DE PREPARATION, DE REPONSE ET DE LA RESILIENCE
AUX URGENCIS SANITAIRES DE LA REPUBLIQUE
DEMOCRATIQUE DU CONGO (RDC) EN UTILISANT L'APPROCHE
PROGRAMMATIQUE EN PLUSIEURS PHASES**

« HEPRR-MPA »

Crédit IDA No. : 7536 -ZR

Financement IDA : P504532

TERMES DE REFERENCES

**Recrutement d'un Consultant Firme chargé du contrôle, de la surveillance
des travaux de réhabilitation/construction du laboratoire vétérinaire de
Kinshasa et le laboratoire d'analyse et surveillance de l'environnement de
Kinshasa**

1. Contexte et justification

Le Gouvernement de la République Démocratique du Congo a obtenu auprès de l'Association Internationale de Développement (IDA), un Crédit de l'Association internationale de développement (IDA), d'un montant de 250 millions de Dollars EU pour financer le Projet de Préparation, de Réponse et de la Résilience aux Urgences Sanitaires de la République Démocratique du Congo (RDC) en utilisant l'approche programmatique en plusieurs phases, et se propose d'utiliser les fonds de ce et Crédit pour régler des fournitures, travaux et services devant être acquis dans le cadre de ce programme. ; et a confié à l'Unité de Gestion du Programme de Développement du Système de Santé (UG-PDSS), dont l'ancrage est situé auprès du Secrétariat Général du Ministère de la Santé, la mission de gérer sur le plan technique et fiduciaire les différents projets financés par la Banque mondiale et d'autres partenaires.

Le Projet de Préparation, de Réponse et de la Résilience aux Urgences Sanitaires de la République Démocratique du Congo (RDC) en utilisant l'approche programmatique en plusieurs phases, est de mettre l'accent sur l'engagement multisectoriel dans toutes les principales capacités de santé publique, de prestation de services et de coordination régionale ainsi que dans la réponse et la gestion globales des urgences, à tous les niveaux du système de santé.

Il est à noter qu'aux missions classiques du Ministère de la Santé, le renforcement des systèmes de surveillance des maladies constitue l'une des priorités du Plan National de Développement Sanitaire (PNDS), cadre de référence de la politique sanitaire de la RDC.

La République Démocratique du Congo (RDC) est confrontée à plusieurs menaces sanitaires dus à des pathogènes émergentes et ré-émergentes d'origine zoonotique suite à son écosystème favorable à leur éclosion. À la suite de l'évaluation externe conjointe (JEE) des principales capacités RSI de la RDC, le pays s'est doté d'un Plan d'Action de Sécurité Sanitaire (PANSS) avec dans le volet laboratoire, l'une des activités est le renforcement des capacités des laboratoires pour la détection rapide des épidémies.

2. OBJECTIFS DES TERMES DE REFERENCES

Dans le cadre de l'exécution des travaux de réhabilitation/construction du laboratoire vétérinaire de Kinshasa et le laboratoire environnemental de Kinshasa l'UG PDSS recrute un consultant ayant une expérience avérée pour la réalisation des prestations suivantes :

- ✓ Le suivi et le contrôle, des travaux de réhabilitation/construction du laboratoire vétérinaire de Kinshasa et du laboratoire environnemental de Kinshasa et ce, dans le strict respect des normes internationales de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), Office International des Épidémiologies et de Santé Publique (OIE) ainsi que les objectifs de Programme Mondial de Sécurité Sanitaire 2024 (GHSA).
- ✓ De réceptionner sans réserve (réception définitive) l'ouvrage livré par l'Entrepreneur qui aura achevé les travaux de construction du bâtiment selon les règles de l'art.

3. OBJECTIFS DES TERMES DE REFERENCES

Lot	Désignation	Superficie	Consistance des travaux
1	Laboratoire Vétérinaire et Unité de Production de Vaccins à Kinshasa	2.595,00 m ²	Fondation, élévation, toiture, fluide électricité, plomberie, structure, finition et parachèvement
2	Laboratoire d'analyses et surveillance de d'Environnement de référence à Kinshasa	1.850,00 m ²	Fondation, élévation, toiture, fluide électricité, plomberie, structure, finition et parachèvement

4. MISSION DU CONSULTANT

L'UG PDSS envisage le recrutement d'un Consultant pour :

- a) vérifier les études techniques d'exécution et le Plan de Gestion Environnemental et Social des travaux ;
- b) procéder au suivi et au contrôle de la qualité des travaux et des quantités mises en œuvre ;
- c) Procéder au suivi et au contrôle de la mise en œuvre des mesures d'atténuation des impacts environnementaux et sociaux relevant du contrat de travaux ;
- d) assurer la vérification et la validation des situations financières établies par l'Entreprise ;
- e) Assister le Maître d'Ouvrage dans les opérations de réceptions provisoire et définitive des travaux.

5. DEROULEMENT DE LA MISSION CONTROLE ET SURVEILLANCE DES TRAVAUX

La mission du Consultant consistera, d'une manière générale, à prescrire et à prendre au nom de l'UG PDSS, qu'il représentera auprès de l'Entreprise, toutes les dispositions conformes et nécessaires à la parfaite exécution des travaux décrits à l'alinéa 3 ci-dessus.

Il veillera particulièrement à l'exécution des travaux selon les règles de l'Art et au respect des dispositions du Marché.

Aucune prestation du Consultant (études et recherches documentaires, transport, mesures topographiques, etc.), en dehors de ce qui est prévu à l'alinéa 9 des présents Termes de Référence, n'est à la charge ni de l'Entreprise de travaux, ni de l'UG-PDSS.

La mission du Consultant consistera à :

- La préparation du démarrage des chantiers ;
- La rédaction du rapport de démarrage des travaux et de fin des travaux, ainsi que les rapports mensuels d'avancement des travaux ;
- L'organisation et direction des réunions de chantiers ;
- La rédaction et diffusion des comptes rendus de réunions
- L'information systématique du Client sur l'état d'avancement et de prévision des travaux et des dépenses, avec indication des évolutions notables
- Le contrôle de la conformité de l'exécution des fournitures et travaux aux prescriptions des pièces contractuelles, en matière de qualité, de délai et de coût
- Le contrôle et maîtrise des délais
- Le choix des options techniques
- Les liaisons régulières avec les organismes de contrôle éventuels
- Établissement et transmission au Client pour signature, des ordres de service, puis délivrance de ceux-ci aux entrepreneurs ;
- La coordination entre les différents intervenants ainsi que celle de l'exécution de l'ensemble des travaux.
- La vérification de la qualité des travaux et leur exécution en conformité avec les prescriptions techniques ;
- la validation des fiches techniques des équipements transmis par les fournisseurs ;
- la supervision des opérations de réception des équipements sur le site du projet ;
- La vérification et attachement contradictoires des propositions de paiement établies par l'entrepreneur avant transmission au Client
- L'établissement des bordereaux des prix supplémentaires et avenants éventuels ;
- L'organisation des réceptions (provisoires et définitives) des ouvrages et participation à ces réceptions ;
- L'établissement des procès - verbaux de réception des ouvrages
- La vérification et la certification du décompte général établi par l'entrepreneur.

6. LOCALISATION DU SITE

- 1- Laboratoire Vétérinaire de Kinshasa (RDC) : Avenue Wangata, N°2754, en face de l'Hôpital Général de Référence de Kinshasa, commune de la Gombe
- 2- Laboratoire d'analyses et surveillance de l'Environnemental : 7^{ème} rue Limete Industrielle n°17, Concession du Ministère de l'environnement.

Il est à rappeler que les dossiers d'exécution devront contenir tous les détails pertinents permettant l'exécution harmonieuse du projet. Le Consultant, en tant qu'expert, est tenu de faire au Maître d'Ouvrage toutes les suggestions nécessaires à la bonne exécution du projet en plus des présents termes de référence.

QUALIFICATIONS ET EXPERIENCE REQUISES DU CABINET

Pour la conduite de cette mission, le Consultant devra être une firme ou un cabinet d'études doté d'une expérience avérée dans les prestations analogues à celles décrites dans les présents termes de référence.

Être un Bureau d'études ou cabinet spécialisé en architecture ou ingénierie ayant une expérience générale d'au-moins 10 ans dans le domaine des travaux publics et avoir accompli avec succès des missions similaires (mission de contrôle – supervision des travaux) en République Démocratique du Congo ou dans d'autres pays durant les Cinq (5) dernières années.

La maîtrise de la langue française tant à l'oral qu'à l'écrit est impérative. Les Bureaux d'études et Cabinets locaux sont encouragés à s'associer afin de renforcer leur expertise.

La firme ou le cabinet devra avoir en particulier le profil ci-dessous :

- Disposer d'une expérience avérée **d'au moins quatre (4) missions similaires** (maîtrise d'œuvre (bâtiment et autres)) et de complexité comparable réalisées au cours de **10 dernières années**, avec preuves des prestations antérieures ;
- Disposer de matériels qualitatifs adéquats et suffisants, en rapport avec sa méthodologie ;
- Justifier d'une excellente compétence d'organisation et la disponibilité de moyens logistiques (voitures de déplacement, ordinateurs,) ;
- Connaître l'environnement socio-économique et commercial du site d'intervention serait un atout ;
- Disposer d'une équipe d'experts multidisciplinaires capables de travailler dans un environnement sectoriel ;
- Joindre l'agrément du Ministère de la Construction Urbanisme et Habitat, le RCCM, le numéro d'identification Unique, Attestation de régularité à la CNSS signée par la Direction Générale, avoir l'attestation régularité fiscale signée par la DG et éventuellement un statut notarié approuvant cela.
- être en mesure de mobiliser des Experts jouissant d'une très bonne expérience dans la réalisation de projets d'aménagement et/ou de réaménagement des bâtiments dans un environnement similaire, avec une vue sur l'évaluation de l'impact environnemental et social des projets des bâtiments (de préférence dans des projets financés par la Banque Mondiale ou par d'autres Bailleurs de fonds internationaux tels que BAD, BADEA, UE, etc.), et ayant déjà participé effectivement à des études correspondant aux services à fournir ; La connaissance des normes Afnor, SANS ou autres de niveau international constituera un atout.

7. ORGANISATION DE LA MISSION

Le consultant fournira dans son dossier la liste et les CV du personnel qu'il compte mobiliser pour la réalisation des prestations demandées. Il doit présenter une équipe différente multidisciplinaire d'experts pour le laboratoire vétérinaire et Unité de Production de Vaccins à Kinshasa et pour le laboratoire d'analyses et surveillance d'Environnement de référence à Kinshasa, composée au minimum du profil suivant :

Le personnel clé de chaque site devra avoir, de préférence, une expérience professionnelle en Afrique subsaharienne et/ou en zones similaires à la zone du projet.

Désignation	Qualification	Expérience professionnelle	Expérience spécifique
Chef de mission	Ingénieur Génie Civil ou Architecte (BAC + 5)	Au moins dix (10) années d'expérience dans la conception et exécution de construction des projets similaires	<ul style="list-style-type: none"> - en tant que Chef de mission, au moins cinq (5) missions similaires pour des travaux de même envergure. - Avoir réalisé au moins trois (3) projets de travaux de Voirie et Réseaux Divers (VRD), spécialiste des aménagements urbains ayant des compétences professionnelles et techniques dans le domaine des VRD. - maîtrise des logiciels de conception architecturale.
Ingénieur civil en construction	Ingénieur Génie Civil ou construction (BAC + 5)	Au moins dix (10) années d'expérience en travaux de construction des bâtiments	<ul style="list-style-type: none"> - Au moins trois (3) expériences de contrôle de travaux de construction ou de réhabilitation des bâtiments pour les travaux de mêmes envergures
Architecte concepteur et projecteur	Diplôme d'étude supérieure ou universitaire en architecture (BAC + 5)	Au moins dix (10) années d'expérience dans le cadre des missions similaires	<ul style="list-style-type: none"> - Au moins trois (3) expériences de contrôle de travaux de construction ou de réhabilitation des bâtiments pour les travaux de mêmes envergures - maîtrise des logiciels de conception architecturale et des calculs
Technicien supérieur en Bâtiment	diplôme de technicien supérieur en bâtiments et travaux publics (bac + 3 ans)	Au moins une expérience pertinente de trois (3) ans en contrôle et suivi de travaux de construction des bâtiments comme métreur	<ul style="list-style-type: none"> - Avoir réalisé ou mené au moins trois (3) missions similaires pour des travaux de même envergure
Ingénieur technicien en électricité	Diplôme d'étude supérieure ou universitaire en électricité (Bac + 5)	Au moins cinq (5) ans d'expérience dans le domaine de l'électricité, du bâtiment (installation, réhabilitation, etc.) et éclairage public	<ul style="list-style-type: none"> - Avoir réalisé ou mené au moins trois (3) missions similaires pour des travaux de même envergure.
Ingénieur en électromécanique	Diplôme d'étude supérieure ou universitaire en électromécanique ou mécanicien (Bac+5)	Au moins cinq (5) ans d'expérience dans le domaine de techniques spéciales	<ul style="list-style-type: none"> - Avoir réalisé ou mené au moins trois (3) missions pour des travaux de même envergure.

Désignation	Qualification	Expérience professionnelle	Expérience spécifique
Technicien supérieur spécialisé	diplôme supérieur technicien (bac + 3 ans) et expert en courant faible ou en informatique	Au moins cinq (5) ans d'expérience dans le domaine de réseau internet et téléphonie ; vidéo conférence, télé distribution	- Avoir réalisé ou mené au moins trois (3) missions similaires pour des travaux de même envergure
Ingénieur Hydraulicien	diplôme de niveau supérieur ou universitaire spécialisé dans le domaine de l'eau et de l'assainissement (Bac + 5)	Au moins cinq (5) ans d'expérience dans la conception ou réalisation des projets (sanitaires ou adduction d'eau, lutte contre incendie ...).	- Au moins cinq (5) ans d'expérience dans le domaine d'hydraulique notamment l'adduction d'eau, la plomberie, les techniques spéciales de lutte contre l'incendie, l'évacuation des pluviales, eaux vannes et eaux usées et de l'assainissement du site pour avoir réalisé au moins trois (3) missions similaires pour des travaux de même envergure.
Ingénieur topographe	diplôme de niveau supérieur ou universitaire Bac+5	Avoir une expérience d'au moins cinq (5) dans le domaine d'études topographiques des sites de projets de construction des bâtiments	- Avoir réalisé au moins trois (3) missions similaires pour les travaux de même envergure
Expert Environnementaliste	Niveau universitaire ou équivalent de formation scientifique (BAC + 5)	Au moins cinq (5) années d'expérience	- Au moins trois (3) expériences en suivi des mesures d'atténuation des impacts environnementaux et sociaux des travaux de construction des bâtiments
Géotechnicien	Ingénieur géotechnicien (BAC + 5)	Au moins cinq (5) années d'expérience	- Au moins cin3 (5) expériences au poste de chef labo pour les travaux de construction.
Un expert en laboratoire	- Spécialiste en laboratoire (Bac + 5); - Diplôme de santé publique serait un atout	Justifier au moins Cinq (5) ans dans le domaine du laboratoire de santé publique (humaine ou animale)	- Avoir réalisé ou mené au moins trois (3) missions similaires à ce type de travaux, spécialement des laboratoires ces Cinq (5) dernières années, -
Ingénieur Structures (Calculateur des projets)	Diplôme Bac +5 au maximum spécialisé dans les calculs des prix des infrastructures bâtiments ou	au moins Dix (10) ans dans le domaine des études des bâtiments et ou autres infrastructures de base	- réalisation d'au moins Trois (3) études ou projets d'évaluation économique sur des infrastructures bâtiments ou routières ces Cinq (5) dernières années - Etudes des prix des projets

Désignation	Qualification	Expérience professionnelle	Expérience spécifique
	routes éventuellement		immobiliers et bâtiments, en RDC ou dans la sous-région serait un atout - Posséder une bonne connaissance des logiciels informatiques standards (MS Office)

8. Calendrier de la mission

La durée globale de la mission du Consultant sera de vingt-quatre mois (24) mois à compter de l'ordre de service de démarrage des prestations, dont douze (12) mois pour les travaux et douze (12) mois pour la période de garantie.

Ce délai est donné à titre indicatif. La durée effective des prestations du Consultant sera fonction du délai d'exécution des travaux dont il assure la maîtrise d'œuvre.

Pendant la période de garantie, le Consultant veillera à ce que l'Entreprise remplisse toutes ses obligations contractuelles, conformément au Marché de travaux. A cet effet, il effectuera une visite trimestrielle de chantier, en plus de celle préalable à la réception définitive. Ce délai, donné à titre indicatif, permettra d'observer les ouvrages dans des conditions climatiques différentes.

9. OBLIGATIONS DU CONSULTANT

Pendant toute la durée de sa mission, le Consultant collaborera étroitement avec l'UG PDSS et ses représentants. Tout en restant le seul responsable du contrôle et seul interlocuteur de l'Entreprise sur le chantier, il associera d'office aux réunions et visites de chantiers les représentants de l'UG PDSS.

Le Consultant devra pourvoir tous les moyens humains, financiers et matériels nécessaires à l'accomplissement de sa mission dans les meilleures conditions possibles (bureaux, téléphone et fax, équipements, mobilier de bureau, véhicules y compris fonctionnement et entretien, logements, etc.). Le Consultant mettra en place et à sa charge le personnel ayant les qualifications et l'expérience requises pour la réalisation complète et correcte des tâches qui lui confiées conformément aux présents Termes de Référence.

Le Consultant fera un usage confidentiel des informations reçues de l'UG PDSS. Il tiendra un inventaire des documents reçus qu'il se fera fort de restituer à la fin de sa mission. Le Consultant reste seul responsable des dispositions qu'il propose, l'approbation de l'UG PDSS étant la seule à pouvoir constater définitivement la bonne exécution de sa mission.

10. EXIGENCES DE SAUVEGARDE ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE, Y COMPRIS VBG

- Assurer le suivi des impacts environnementaux et sociaux des travaux ; et
- (i) s'assurer que les travaux sont entrepris en conformité avec toutes les exigences légales et réglementaires ; (ii) s'assurer que les enjeux environnementaux et sociaux du projet sont bien compris et pris en compte, (iii) s'assurer de la mise en œuvre efficace et efficiente des mesures d'atténuation des impacts négatifs potentiels en rapport avec les mesures de gestion, de prévention, d'atténuation et les mesures compensatoires telles qu'énoncées dans le PGES et les prescriptions environnementales et sociales des

marchés des travaux, (iv) identifier les impacts résiduels qui ne peuvent pas être atténués, (v) explorer et inclure les mesures d'amélioration de l'environnement ;

- S'assurer de la mise en application des procédures de suivi et d'établissement de rapports pour : (i) assurer une détection rapide des conditions qui appellent des mesures d'atténuation particulières, et (ii) fournir les informations sur l'état d'avancement et les résultats des actions d'atténuation.
- Assurer le suivi du programme de surveillance pour vérifier l'application effective des mesures environnementales et sociales proposées et (ii) du programme de suivi pour connaître l'évolution des composantes de l'environnement en vue d'évaluer l'efficacité des mesures environnementales et sociales proposées avec des indicateurs et des méthodes de leur évaluation.
- Rédiger et envoyer sans délai des rapports circonstanciés et circonstanciels en cas d'incident ou accident sur la santé, sécurité et environnement
- Assurer le suivi de la mise en œuvre des mesures de prévention et réponse aux Violences basées sur le genre, Exploitation et Abus Sexuels et Harcèlement Sexuel (VBG/EAS/HS) ;
- S'assurer de la mise en œuvre et du bon fonctionnement du mécanisme de gestion des plaintes (MGP) ainsi que réaliser le suivi de l'opérationnalisation des procédures spécifiques pour les incidents liés à l'EAS/HS ;
- Rédiger mensuellement et à la fin du projet, un rapport faisant ressortir les non conformités environnementaux et sociaux du projet, conformément au PGES du projet.

11. RAPPORTS À FOURNIR

Obligations du Consultant en matière d'établissement de Rapports, le Consultant présentera à l'UG PDSS, des rapports périodiques tels que définis ci-après :

- MANUEL DE PROCEDURES :

Le Consultant fournira, dans les 30 jours suivant l'Ordre de Service de démarrage de ses prestations, un Manuel de procédure contenant au minimum les éléments ci-après :

- la répartition des tâches et responsabilités au sein de la Mission de Contrôle
- les procédures concernant les grandes tâches constituant l'ossature des prestations de surveillance et de contrôle de travaux
- les circuits information réciproque
- les fiches synoptiques qui permettent de définir pour chaque tâche élémentaire les actions à entreprendre par la Mission de Contrôle pour la surveillance et le contrôle des travaux à pied d'œuvre. Ces fiches indiquent en fonction des prescriptions du marché de travaux et des règles de l'art :
 - les contrôles et vérifications préalables à faire avant le démarrage de la tâche. Ils permettent de s'assurer que tout a été mis en œuvre par l'Entreprise pour la réussite de la tâche à exécuter : réception de la phase précédente, disponibilité des moyens humains et matériels, acceptation des matériaux, des produits et des procédures de mise en œuvre. Cette étape fait souvent appel à des planches d'essais qui permettent en vraie grandeur de caler les méthodes d'exécution et de définir les points de contrôle et les points d'arrêts.
 - les essais, vérifications et contrôles à faire au cours de la tâche. Cette étape vise à assurer que la tâche est exécutée conformément aux règles de l'art, aux clauses du marché et que les procédures de mise en œuvre acceptées sont correctement suivies. Il s'agit aussi d'assister l'Entreprise directement sur place dans la résolution de problèmes quotidiens.

- et les contrôles et vérifications à faire pour procéder à la réception de la tâche.
Ce sont les contrôles à posteriori c'est-à-dire exécutés à la fin de la tâche. L'application prioritaire des deux premières étapes de contrôle ne dégage en rien l'obligation de faire un contrôle à posteriori sous la forme de réceptions classiques et d'exécuter tous les essais et contrôles, essais et mesures au fur et à mesure de l'avancement.
- et en annexe, le cadre des documents de gestion du marché : procès-verbaux de réunion, rapports périodiques, bordereau d'envoi, décomptes pour la Mission de Contrôle et l'Entreprise, procès-verbaux de réception partielle et liste des différents cahiers à mettre en œuvre pour la gestion du chantier.

- RAPPORT DE VALIDATION DES ÉTUDES TECHNIQUES :

Le Consultant fournira dans un délai de deux (2) semaines après la notification du démarrage de sa mission, un rapport de validation des études techniques et d'impact environnemental et social du Projet.

- PV DE RÉUNION HEBDOMADAIRE DE CHANTIER :

Le Consultant fournira le PV au plus tard, deux (2) jours après la tenue de la réunion.

- RAPPORT MENSUEL :

Le Consultant récapitulera les données journalières de chantier qu'il complètera par les informations suivantes :

- la présentation générale des travaux exécutés ;
- le récapitulatif des données fournies dans les rapports journaliers de chantier ;
- les PV de réunions de chantier ;
- l'état d'avancement global des travaux ;
- les essais géotechniques et topographiques ;
- l'attachement des travaux réalisés dans le mois ;
- le décompte des travaux ;
- la situation financière du chantier (y compris l'estimation des travaux restant à exécuter) ;
- les schémas itinéraires actualisés à l'avancement des travaux ;
- un état récapitulatif du contrôle qualité effectué.

Le Consultant donnera par ailleurs dans ce rapport, son appréciation globale sur la qualité des travaux et le respect par l'Entreprise du délai contractuel. Il fera en outre les recommandations qu'il estimera nécessaire relatif à tout événement important survenu pendant le mois, pour une bonne exécution des travaux suivants les règles de l'Art.

- RAPPORT TRIMESTRIEL :

Le Consultant fournira, chaque trimestre, un rapport trimestriel faisant le point des activités du trimestre (consolidation des rapports mensuels) dans lequel il procédera à des comparaisons d'avancements, de consommations financières avec les prévisions et fera des projections pour le trimestre suivant. Il fera également toute recommandation utile pour la bonne poursuite des travaux.

- RAPPORT DE FIN DE CHANTIER :

Le Consultant présentera au plus tard vingt (20) jours après la réception provisoire des travaux et après la levée des réserves éventuelles, un rapport de fin de chantier comprenant les informations suivantes :

- le déroulement général des travaux ;
- les performances du chantier en termes de respect des données de base sur :
 - les quantités réalisées,
 - le montant des travaux et
 - le délai contractuel ;
- les coûts unitaires ;
- la situation financière du chantier ;
- la qualité des travaux et l'appréciation générale sur l'Entreprise ;
- les schémas d'itinéraire de recollement du Projet.

Tous les rapports seront produits en trois (3) exemplaires sur support papier et seront accompagnés d'un (1) exemplaire sur support numérique. Ils seront illustrés de photos de chantier prises à partir d'appareils photo numériques.

Le rapport final doit être accompagné des schémas, des plans de recollement et des prises de vues des sections réhabilités ainsi que des ouvrages éventuellement réhabilités.

- PHASE DE DÉLAI DE GARANTIE

Le Consultant fournira un rapport relatif à l'exécution des obligations contractuelles de l'Entreprise de travaux pendant la phase de délai de garantie en trois (3) exemplaires sur support papier et un (1) exemplaire sur support numérique.

A la remise du rapport final, le Consultant remettra l'ensemble des rapports émis sur support numérique en deux (2) exemplaires.

12. MÉTHODE DE SÉLECTION

Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection de consultant (firme/bureau d'études/cabinet) seront conformes aux procédures définies dans les dans le Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets (FPI) de la Banque Mondiale de juillet 2016, révisé en novembre 2017, août 2018, novembre 2020, septembre 2023 et février 2025. Le consultant sera recruté selon la méthode de sélection sur la qualification du Consultant (SQC).